

COMMUNE DE MARCENAT
60 Rte de St Pourçain sur Sioule
03260 MARCENAT
Tél : 04.70.43.51.89

Mail : mairie-marcenat@wanadoo.fr

Marcenat, le 27 mai 2025

Objet :

Inscription à la garderie de MARCENAT
Année scolaire 2025 / 2026

Madame, Monsieur,

Vous trouverez en pièces jointes une fiche d'inscription ainsi que le règlement intérieur.

Après avoir pris connaissance des documents, vous voudrez bien retourner à la mairie, par courrier, par mail ou dans la boîte aux lettres de la mairie **AVANT le 18 JUIN 2025** le dossier **COMPLET** qui doit comporter :

- La fiche individuelle d'inscription complétée, datée et signée (cocher garderie)
- Justificatifs de domicile des deux parents, si adresses différentes
- Copies des cartes d'identité des deux parents
- Le mandat SEPA complété et signé
- Un relevé d'identité bancaire
- Une attestation d'assurance responsabilité civile au nom de l'enfant
- Une attestation d'assurance individuelle scolaire au nom de l'enfant
- Le formulaire RGPD complété et signé

L'accès à notre service garderie ne sera possible que si vous êtes à jour de vos paiements des précédentes factures, y compris celles émises par les autres communes du RPI.

Vous pourrez trouver d'autres informations sur notre site internet, telle que le lien de renouvellement de la carte de transport scolaire :

<https://mairie-marcenat.wixsite.com/marcenat-allier>

Vous voudrez bien remettre à votre enfant une paire de chaussons marquée à son nom.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,
Gilles PARIS



INSCRIPTIONS GARDERIE

Les documents sont sur le site internet communal :

<https://mairie-marcenat.wixsite.com/marcenat-allier>

Le dossier doit être COMPLET et rendu au plus tard le **18 juin 2025** :

- La fiche individuelle d'inscription complétée, datée et signée
- Justificatifs de domicile des deux parents si adresses différentes
- Copies des cartes d'identité des deux parents
- Le mandat SEPA complété et signé
- Un relevé d'identité bancaire
- Une attestation d'assurance responsabilité civile au nom de l'enfant
- Une attestation d'assurance individuelle scolaire au nom de l'enfant

L'accès à notre service garderie ne sera possible que si vous êtes à jour du paiement des précédentes factures, y compris celles émises par les autres communes du RPI.

REGLEMENT INTERIEUR DE LA CANTINE ET DE LA GARDERIE

A - REGLEMENT INTERIEUR DE LA CANTINE

1°) LE RESTAURANT SCOLAIRE EST UN SERVICE COMMUNAL NON OBLIGATOIRE ouvert aux enfants inscrits dans les écoles du Regroupement Pédagogique Intercommunal de Loriges, Marcenat et Paray-sous-Briailles. Il est géré directement par le conseil municipal placé sous la présidence du maire.

2°) FONCTIONNEMENT

Les demandes d'inscriptions s'effectuent auprès de la Mairie.

Les menus seront affichés à l'entrée du restaurant. Les repas sont identiques pour tous les enfants, sauf dans le cas d'un PAI.

Les parents sont tenus d'avertir au préalable le gestionnaire de tout problème d'allergie et de toute absence prévisible, par le canal du personnel enseignant ou en mairie. Néanmoins, en cas d'absence pour maladie, non signalée à temps qui entraînerait la préparation d'un repas inutile, le premier repas sera facturé à la famille. La famille devra prévenir du retour de l'enfant suffisamment à l'avance.

4°) LA DISCIPLINE

Le rappel à l'ordre devra être accepté poliment par les usagers.

En cas d'indiscipline répétée, une lettre d'avertissement sera adressée à la famille, suivie d'un entretien individuel. En cas de récidive, une exclusion temporaire sera prononcée et pourra devenir définitive, sur décision du maire.

5°) TARIFS

A compter de début septembre 2023, le prix du repas sera de **2,50 € par enfant**. (4,50 € par adulte).

B - REGLEMENT INTERIEUR DE LA GARDERIE (Tél : 04.70.43.55.44)

FONCTIONNEMENT

La garderie est ouverte aux enfants inscrits sur le RPI. Toutefois, le maire peut accorder une dérogation aux collégiens et lycéens, communaux ou domiciliés hors commune, sur demande écrite des parents, adressée en mairie de Marcenat.

La garderie est un service communal **NON OBLIGATOIRE**.

La garderie fonctionne uniquement en périodes scolaires :

- Lundi, Mardi, jeudi et vendredi le matin de 7 H 00 à 8 H 35
- Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi l'après-midi de 16 H 15 à 18 H 30
- Mercredi matin : Temps d'attente du car allant à Louchy-Montfand de 7 h à 8 h 30

Le respect de l'heure de fermeture est impératif. En cas de non-respect de cette règle, une pénalité de 10,00 € sera appliquée à chaque retard répétitif et non justifié.

Une pénalité de 7,00 € sera également appliquée pour changement d'horaire non signalé qui entraînerait une vacation inutile de l'agent.

Le matin, les parents accompagneront les enfants jusque dans les locaux de la garderie.

Le soir, les enfants ne seront confiés :

- qu'aux personnes notifiées sur l'inscription

- ou à toute autre personne ayant été désignée au préalable, par écrit.

Afin de gérer au mieux la capacité de la garderie et le personnel, veuillez signaler toute modification du planning (présence, absence ou retard) au plus tôt au Tél : 04.70.43.55.44 ou par mail : mairie-marcenat@wanadoo.fr

Prévoir une paire de chaussons.

Un goûter est servi aux enfants inscrits à la garderie le soir.

DISCIPLINE

Tout enfant qui trouble le groupe pourra être exclu temporairement, voire définitivement, de la garderie.

L'enfant doit respecter le matériel mis à sa disposition.

TARIFS/FACTURATION/PAIEMENT

Toute fréquentation de la garderie, nécessite une participation financière des familles.

- Le service de la garderie est facturé par forfaits ou par garde
- Le montant des forfaits est fixé par délibération du conseil municipal.

La fréquentation des enfants est soumise à une préinscription mensuelle (réservation des périodes de présence tous les mois).

~~Les feuilles de présence sont à retirer auprès du personnel de la garderie ou sur le site internet~~
et à remettre impérativement complétées avant le 28 de chaque mois, en prévision du mois suivant.

Tarifs GARDERIE à compter du 1^{er} septembre 2023

TARIFS PAR GARDE	TARIFS
<u>Par présence le mercredi</u> Temps attente du bus qui emmène les enfants à l'accueil de loisirs (7h / 8h30)	1,80 €
Occasionnel soir (par garde , maximum 5 jours par mois)	4 €
Occasionnel matin (par garde , maximum 5 jours par mois)	2,5 €
<u>FORFAITS MENSUELS (lundi, mardi, jeudi, vendredi), hors occasionnels</u>	TARIFS
Matin	22 €
Soir + goûter	28 €
Matin + soir	42 €
Attente bus ¼ heure	11 €
Attente bus + soir	31 €

DISPOSITIONS COMMUNES

INSCRIPTION (cantine et / ou garderie)

Les familles désirant inscrire leur enfant devront en faire la demande à la mairie (ou directement à la garderie). Aucun enfant ne sera admis à la cantine et / ou la garderie, si le dossier n'est pas complet. Celui-ci devra être remis par courrier ou par mail, en mairie ou à défaut à la garderie.

La garderie doit correspondre à un réel besoin des parents.

Pièces à fournir pour l'inscription chaque année :

- **Fiche d'inscription complétée et signée**
- **Copies des attestations d'assurance Responsabilité Civile ET Individuelle Scolaire**
- **mandat de prélèvement SEPA et RIB**

Toute modification relative aux renseignements portés sur la fiche d'inscription devra être signalée.

EXECUTION

Le présent règlement sera effectif à compter de début septembre 2023. Il est disponible en mairie, à la garderie, à la cantine et sur le site internet de la commune <https://mairie-marcenat.wixsite.com/marcenat-allier> . Il pourra être modifié à tout moment par délibération du conseil municipal.

Les factures dues devront être payées directement au trésor public, elles seront émises dès que le montant total des factures pour la Cantine (+ éventuellement Garderie) atteindra au moins 15 €.

Le paiement des factures par mandat de prélèvement SEPA est conseillé aux parents.

L'accès à la cantine et / ou la garderie est conditionné au bon paiement des factures déjà émises. Aucun accueil de l'enfant ne pourra se faire en cas de dettes existantes auprès du Trésor Public de GANNAT, y compris en ce qui concerne les deux autres communes du RPI Loriges et Paray/ Briailles.

La signature de la fiche d'inscription de l'enfant à la cantine et / ou garderie vaut acceptation du présent règlement dont un exemplaire sera envoyé aux parents et vaut acceptation de la gestion des données personnelles par la commune de Marcenat pour toute la durée de l'année scolaire en cours.

Marcenat, le 5 juin 2025

Le Maire,
Gilles PARIS



INSCRIPTION 2025 .2026

☐ CLASSE DE	☐ ...RESTAURANT SCOLAIRE	☐ GARDERIE
--	---	-----------------------------------

NOM DE L'ENFANT :	Date de naissance/...../.....
PRÉNOMS :	Sexe : ☐ M ☐ F

N° ALLOCATAIRE CAF

NOM DU PERE :	Tél Domicile :
Prénom du père :	Tél Portable :
Courriel :	Tél professionnel :
Employeur :	

NOM de la MERE :	Tél Domicile :
Prénom de la mère :	Tél Portable :
Courriel :	Tél professionnel :
Employeur :	

Situation Familiale	☐ Mariés	☐ Vie maritale/PACS	☐ Divorcés, Séparés	☐ Parent isolé
---------------------	---------------------------------	--	--	---------------------------------------

ADRESSE de FACTURATION :	Nom du <u>responsable légal</u> :
	Adresse :
	

COORDONNÉES DES PERSONNES AUTORISÉES A RECUPÉRER L'ENFANT A LA SORTIE DE L'ÉCOLE

Nom, prénom	Lien de parenté	Téléphone

☐ J'autorise ☐ Je n'autorise pas mon enfant à quitter l'établissement **SEUL**.

AUTORISATION DE DIFFUSION DE L'IMAGE DE VOTRE ENFANT

Les élèves fréquentant l'école et / ou la cantine et / ou la garderie peuvent être photographiés ou filmés dans le cadre de certaines activités pour une diffusion dans le bulletin municipal et / ou presse locale. Votre attention est particulièrement attirée sur le « droit à l'image » de l'enfant mineur qui nécessite votre assentiment pour toute diffusion.

☐ J'autorise ☐ Je n'autorise pas
la diffusion d'une image de mon enfant par laquelle il serait reconnaissable.

Jours où l'enfant mangera à la CANTINE :☐ NON CONCERNÉ☐ LUNDI☐ MARDI☐ JEUDI☐ VENDREDI**Régime particulier :**☐ NON CONCERNÉ☐ OUI, préciser**Votre enfant souffre-t-il d'une allergie alimentaire ?**☐ NON CONCERNÉ☐ OUI☐ NON

Si oui, fournir impérativement au moment de l'inscription un certificat médical précisant la nature de l'allergie ainsi que les effets.

Votre enfant fait-il l'objet d'un Protocole d'accueil individualisé (PAI) ?☐ OUI☐ NON

Si oui, fournir le protocole à l'inscription.

PERSONNES A PRÉVENIR EN CAS D'URGENCE

Nom, prénom	Lien de parenté	Téléphone

MÉDECIN

En cas d'accident ou de maladie, indiquer le médecin à prévenir en priorité :

NOM :

Adresse :

.....N° Téléphone :

Lors de l'inscription, FOURNIR OBLIGATOIREMENT LES ATTESTATIONS D'ASSURANCE SCOLAIRE**RESPONSABILITÉ CIVILE****ET****ASSURANCE INDIVIDUELLE**

Compagnie :	N° de contrat RC :
Compagnie :	N° de contrat Individuel :

Observations particulières que vous souhaitez signaler :

AUTORISATION DE SOINS / ACCEPTATION DES REGLEMENTS INTERIEURS ECOLE / CANTINE / GARDERIE

Je, soussigné(e)(père, mère, tuteur)

de l'enfant(NOM, Prénom)

- **Autorise** le personnel communal / l'enseignant(e) de Marcenat, en cas de problème de santé ou d'accident, à prendre, le cas échéant, toutes les mesures rendues nécessaires par l'état de l'enfant ;
- **Accepte** les termes du règlement intérieur de l'école et / ou de la cantine et / ou de la garderie qui m'a été remis et la gestion de mes données personnelles pendant la durée de l'année scolaire concernée (www.cnil.fr).

A, le

Signatures précédées de la mention « lu et approuvé »

Le Père (ou responsable légal)

La mère (ou responsable légal)

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat :

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez MARCENAT à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de MARCENAT. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Identifiant créancier SEPA (ICS)

FR66ZZZ8582EF

Désignation du titulaire du compte à débiter

Nom, prénom :

Adresse :

Désignation du créancier

MARCENAT MAIRIE

60 rte de St Pourçain sur Sioule
03260 MARCENAT

Désignation du compte à débiter

NOM DE LA BANQUE :

ADRESSE :

COMPTE A DEBITER

Identification internationale (IBAN)

Identification internationale de la banque (BIC)

Type de paiement :

Récurrent / répétitif



~~Ponctuel~~



Signé à :

Signature :

Le :

Nom du tiers débiteur (si différent du débiteur lui-même et le cas échéant) :

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Rappel :

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si la situation le permet, les prélèvements ordonnés par MARCENAT. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec MARCENAT.

Demande de Consentement Utilisation des Données Personnelles
Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)

La collectivité MARCENAT est le responsable du traitement des données collectées dans le cadre de ce dossier de facturation. Les données personnelles que vous nous communiquez par l'envoi d'un courrier électronique, par connexion à un service en ligne, par renseignement d'un formulaire ou par tout autre moyen, sont strictement confidentielles et destinées au traitement de vos demandes par la collectivité. Elles ne sont transmises à aucun tiers, ni à titre onéreux, ni à titre gratuit et restent sur le territoire de l'Union Européenne.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) 2016/679 du parlement européen et du conseil du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de mise à jour et de suppression des informations qui vous concernent. Vous pouvez exercer ces droits, sur simple justification de votre identité, en vous adressant:

* Par courrier à 60 rte de St Pourçain sur Sioule 03260 MARCENAT

* Par téléphone au 0470435189

Vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle en vous adressant à la CNIL.

Consentement Utilisation des Données Personnelles RGPD

Je soussigné(e) : _____

Demeurant : _____

RECONNAIS avoir été informé(e) par la collectivité que les données personnelles recueillies me concernant ne seront utilisées que pour mener à bien mes demandes.

ACCEPTÉ que les données personnelles fournies soient utilisées et conservées selon la réglementation, dans ce cadre.

Nom(s) du ou des Responsables Légaux

Date

Signatures

Demande d'autorisation de Consultation automatique de mon quotient familial CAF

La collectivité MARCENAT adhère à un service informatique, qui permet, après autorisation des familles, de récupérer directement le quotient familial nécessaire à l'établissement des factures. La collectivité s'engage à la confidentialité de ces informations, qui ne seront utilisées et conservées (selon la réglementation) que, dans ce cadre.

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) 2016/679 du parlement européen et du conseil du 27 avril 2016, nous vous rappelons que vous pouvez vous opposer à la consultation de ces informations en nous contactant. Dans ce cas, il vous appartient de nous fournir les informations nécessaires au traitement de votre dossier. En l'absence de justificatif, le tarif maximum vous sera appliqué.

Autorisation de Consultation automatique de mon quotient familial CAF

Je soussigné(e) : _____

Demeurant : _____

AUTORISE la collectivité à consulter mon quotient familial en utilisant mon numéro d'allocataire CAF.

Numéro allocataire : _____

Nom(s) du ou des Responsables Légaux

Date

Signatures

